

Les riverains de l'impasse Molière et ses alentours  
45600 Sully-sur-Loire

À l'attention de Monsieur le Commissaire  
Enquêteur  
Enquête publique – Projet « Route d'Isdes »  
Sully-sur-Loire

Le 27 avril 2026,

Objet : Observations défavorables dans le cadre de l'enquête publique – Projet de lotissement « Route d'Isdes » à Sully-sur-Loire – Opposition à la création d'un accès via l'impasse Molière

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous, soussignés, riverains de l'impasse Molière à Sully-sur-Loire, souhaitons, dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale du projet de lotissement situé « Route d'Isdes », formuler une opposition argumentée à ce projet, et plus particulièrement à la création d'un accès routier débouchant sur notre impasse.

À ce jour, l'impasse Molière présente les caractéristiques d'une voie strictement résidentielle : absence de trafic de transit, circulation limitée aux riverains, environnement calme et sécurisé, notamment pour les piétons et les enfants. Cette configuration participe pleinement à la qualité de vie du quartier.

Le projet envisagé conduirait à transformer cette impasse en voie de desserte pour le futur lotissement, induisant de manière prévisible :

- une augmentation significative du trafic automobile,
- une dégradation des conditions de sécurité routière,
- une hausse des nuisances sonores et des émissions,
- une altération du cadre de vie et du caractère paisible de la zone,
- une dévalorisation potentielle des biens immobiliers.

Par ailleurs, nous souhaitons souligner que le projet prévoit la réalisation de logements groupés, impliquant une densité d'habitat plus élevée que celle observée dans le secteur. Ce type d'aménagement, s'apparentant à de l'habitat intermédiaire ou collectif, apparaît en rupture avec le tissu urbain environnant, majoritairement composé de maisons individuelles.

Cette densification est susceptible d'accentuer les impacts négatifs déjà évoqués, notamment en matière de circulation, de stationnement, de nuisances sonores, ainsi que de vis-à-vis, portant atteinte à l'intimité des riverains. Elle contribue également à une modification significative du paysage et de l'identité résidentielle du quartier.

En outre, il apparaît que des solutions alternatives de desserte pourraient être envisagées, en s'appuyant sur des voiries mieux dimensionnées pour absorber un flux de circulation supplémentaire, sans impacter une impasse aujourd'hui préservée. L'absence d'étude comparative approfondie des variantes d'accès constitue, selon nous, une insuffisance du dossier.

En conséquence, nous demandons :

- l'abandon de la création d'un accès au lotissement via l'impasse Molière,
- la révision du schéma de desserte du projet,
- et, plus largement, la reconsidération de l'implantation de logement groupé ou de la densité du projet afin d'assurer une meilleure intégration dans son environnement.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente contribution et vous prions de bien vouloir intégrer ces observations dans le cadre de votre analyse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Signatures :